

## **Chèques-Formation de la Région wallonne**

Le Chèque-Formation (CF) est une aide financière de la Région wallonne à la formation continue pour les indépendants et les entreprises. **Condition sine qua non : avoir son siège principal d'activités en Région Wallonne** (Voir les autres conditions auprès du [FOREM](#))

**Un chèque = une heure de formation.**

(Attention, la validation est limitée à 7 CF maximum par jour de formation)

**Il s'achète 15 € mais a une valeur de 30 €.**

### **Démarches à suivre**

1. Vous vous inscrivez auprès du [FOREM Conseil – Chèque-Formation](#).
2. Vous effectuez auprès de l'organisme émetteur (Sodexo) le paiement du nombre de chèques correspondant au nombre d'heures de la formation.
3. **Avant la formation**, votre portefeuille virtuel est crédité du nombre de chèques commandés. Vous pourrez alors vous inscrire à la formation via le LGO et choisir le paiement par Sodexo (*attention, cette possibilité n'apparaît qu'à l'étape finale, au moment du paiement !*). Vous serez alors amené à compléter obligatoirement le formulaire TRAFORM, sur lequel vous devrez mentionner vos codes **d'utilisation** et **numéro d'autorisation**.
4. Après le paiement de votre formation par Sodexo, soit **un mois après la formation**, le surplus éventuel vous sera remboursé.
5. A la **fin de formation**, 3 cas de figure sont possibles :
  1. Le montant des chèques formations validés couvrent la totalité du coût de la formation : la caution versée au centre de formation lors de votre inscription sera rendue au bénéficiaire des CF.
  2. Le montant des chèques formations validés est inférieur au coût de la formation : le bénéficiaire des CF est redevable de la différence au centre de formation. Il est évidemment tenu compte de votre caution versée lors de votre inscription.
  3. Le montant des chèques formations validés est supérieur au coût de la formation : Sodexo rembourse la différence au bénéficiaire des CF, et le centre de formation rembourse la caution versée lors de votre inscription au bénéficiaire des CF.

**Attention** : AVOCATS.BE ne peut valider vos CF que lorsque vous avez été réellement présent à la formation, d'où l'importance de signer les listes de présence auprès de votre formateur.

**Pour toutes infos complémentaires**

**Forem : 0800/93 946**

**[chequeformation.siegecentral@forem.be](mailto:chequeformation.siegecentral@forem.be)**